

**MODULE**  
**> GESTION**

**THÈME 20**

**> COMPRENDRE LA RELATION AVEC LES BANQUES**

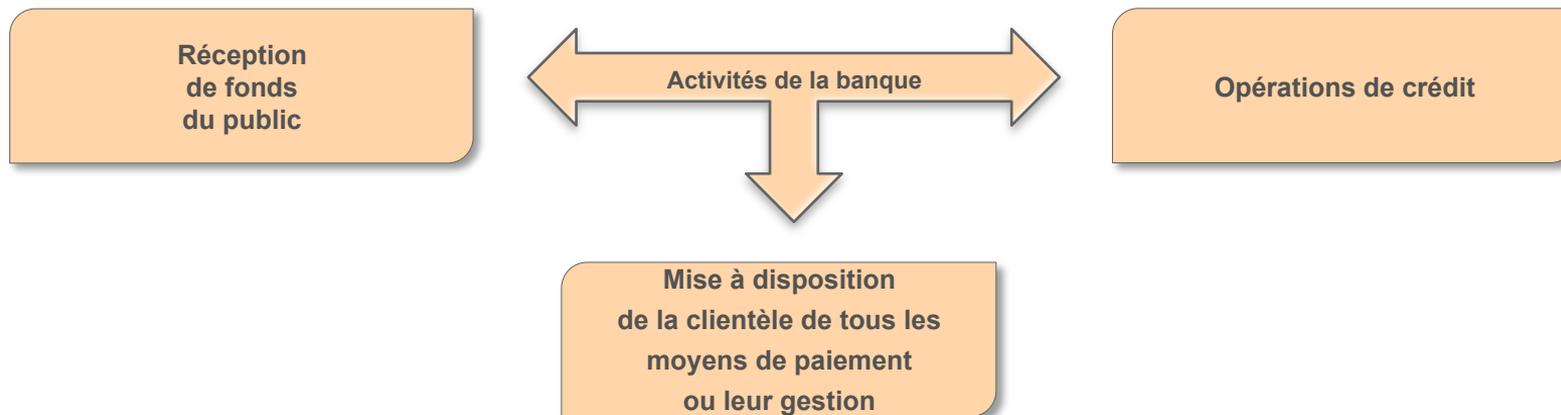


# SOMMAIRE

1. Généralités
2. Ouverture d'un compte bancaire
3. Découvert bancaire
4. Instruments de paiement et opérations bancaires
5. Points à retenir...

Selon la loi n°103-12 relative  
aux  
établissements de crédit  
et organismes assimilés :

- Personnes morales...
- ... exerçant leur activité au Maroc...
- ... quels que soient le lieu de leur siège social, la nationalité des apporteurs de leur capital ou de leur dotation ou celles de leur dirigeants...
- ... et qui exercent, à titre de profession habituelle, l'une des activités ci-après :



- Les banques exercent leurs activités à travers des agences, créant ainsi un réseau à la tête duquel se situe le siège
- L'agence est une structure d'exploitation assurant la relation directe avec les clients

## Compte bancaire

- Compte ouvert par une banque soit en votre nom en tant que personne physique soit au nom de votre société
- Permet d'effectuer différentes opérations : déposer des fonds, les retirer, effectuer des virements, etc.

### En tant que Personne physique

- > Vous ouvrez un compte bancaire en votre propre nom auprès de la banque de votre choix
- > Vous disposez librement des sommes placées en compte

### En tant que personne morale

- > Votre société a des comptes en son nom bien qu'ils soient gérés par vous en tant que dirigeant
- > En tant que gérant vous ne disposez pas librement des fonds déposés

## Types de comptes bancaires

Comptes à vue

Comptes à terme

Comptes d'épargne

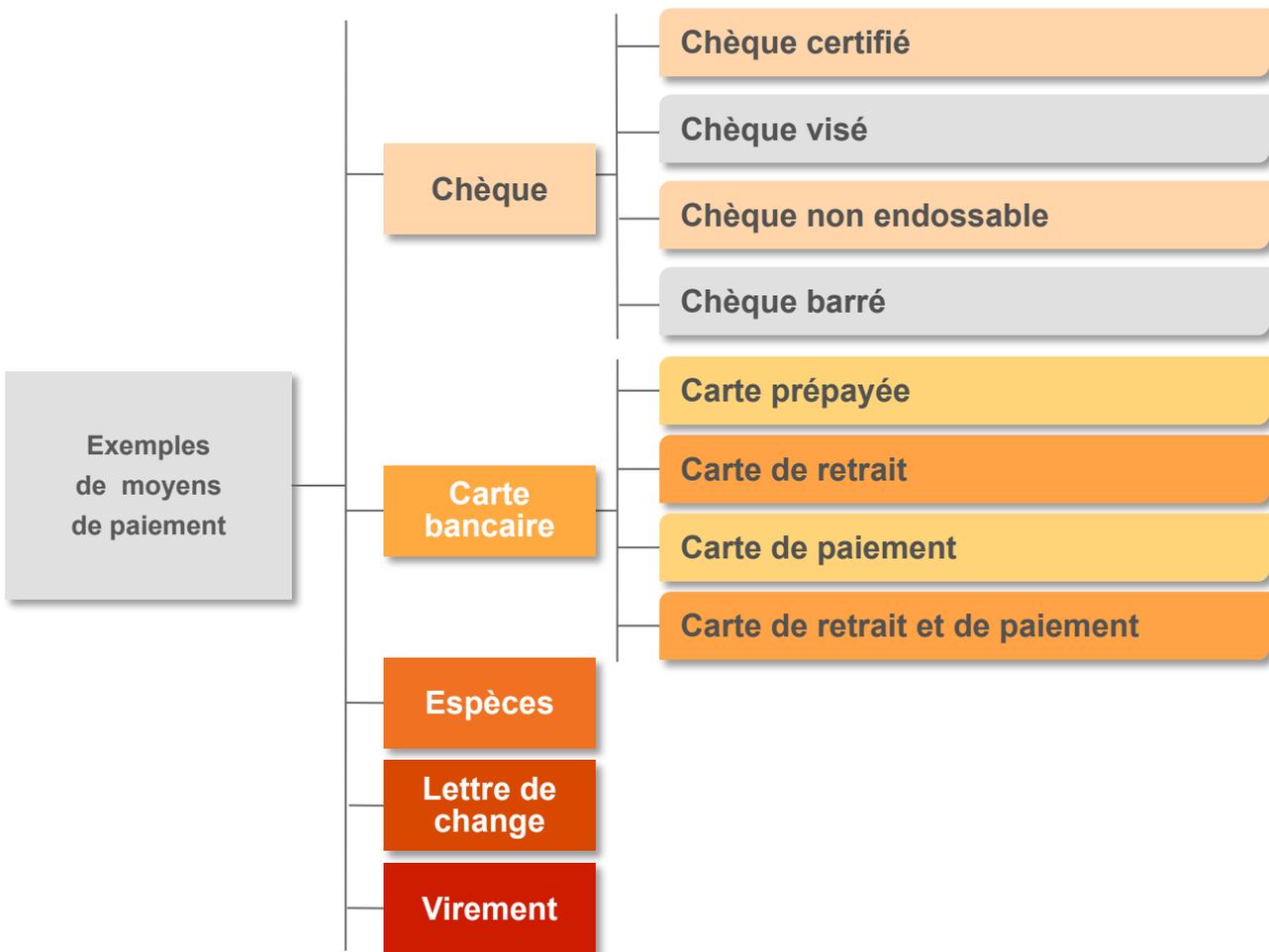
## DÉFINITION

- > Crédit à court terme convenu avec la banque pour financer les dépenses engagées et dépassant les sommes disponibles sur le compte courant
- > Montant du découvert, plafond et durée d'utilisation sont convenus à l'avance avec votre banque

## COÛT

- > En règle général un découvert est générateur d'intérêts dûs par vous en tant que client
- > Le coût engendré par le découvert dépend de son montant et de sa durée

# INSTRUMENTS DE PAIEMENT ET OPÉRATIONS BANCAIRES



Quelques  
opérations  
bancaires

Services  
d'investissement

Location de biens pour les  
établissements effectuant à  
titre habituel des  
opérations de crédit-bail

Opérations  
de change

Opérations  
d'assurance,  
d'assistance et  
d'assurance crédit

Opérations sur  
or,  
métaux précieux  
et pièces de monnaies

## Généralités

- > Personnes morales exerçant leur activité au Maroc quels que soient le lieu de leur siège social, la nationalité des apporteurs de leur capital ou de leur dotation ou celles de leur dirigeants ...
- > ... Et qui exercent, à titre de profession habituelle, l'une des activités :
  - Réception de fonds du public
  - Opérations de crédit
  - Mise à disposition de la clientèle de tous les moyens de paiement ou leur gestion

## Ouverture d'un compte bancaire

- > Peut être ouvert par une banque soit en votre nom en tant que personne physique
- > Soit au nom de votre société
- > Permet d'effectuer plusieurs opérations (déposer des fonds, les retirer, effectuer des virements, etc.)
- > Différents types de comptes bancaires :
  - Les comptes à vue
  - Les comptes à terme
  - Les comptes d'épargne

## Découvert bancaire

- > Crédit à court terme convenu avec votre banque pour financer les dépenses engagés et dépassant les sommes disponibles dans votre compte courant
- > Le coût engendré par le découvert dépend du montant de celui-ci et de sa durée

## Instruments de paiement et opérations bancaires

- > Tout instrument qui vous permet de transférer des fonds, quel que soit le support ou le procédé technique utilisés (espèces numéraires, chèque, lettre de change; virement, carte bancaire,...)
- > Quelques opérations :
  - services d'investissement
  - opérations de change
  - opérations sur or, métaux précieux et pièces de monnaies
  - opérations d'assurance crédit
  - Etc.